





Paris, le 25 novembre 2010

L'ULTIMATUM AU MINISTRE EST ARRIVE à ECHEANCE

L'INTERSYNDICALE DECIDE DE RENTRER DANS LA PHASE CONCRETE DE L'ACTION

Les 3 organisations syndicales représentatives des OPA se sont réunies à Paris le 24 novembre 2010 à La Défense. Cette réunion intersyndicale était prévue suite à l'ultimatum adressé au Ministre pour le 25 novembre 2010.

Les constats sont :

- Malgré les interventions des organisations syndicales, le Ministère (MEDDLT) n'a toujours pas programmé la table ronde qui doit réunir le Ministère de l'Intérieur (DGCL), l'ADF et les organisations syndicales pour négocier l'intégration des OPA dans la FPT.
- Le ministère n'applique toujours pas la totalité de la circulaire LALLEMENT. L'arrêté actant l'indemnité compensatrice exceptionnelle permettant le maintien de la rémunération pour les OPA MADSLD ou mutés dans les services de l'Etat n'est pas paru.
- la DRH nous a transmis un projet de décret spécifique concernant la position de mise à disposition de droit commun des OPA. Ce projet propose de pouvoir mettre les OPA à disposition d'autres ministères, des collectivités, d'établissements publics et du secteur privé pendant une durée de 3 ans. En cas de réintégration au terme de la MAD et d'absence de postes, l'OPA est placé en congé sans salaire conformément à la loi mobilité et en cas de réintégration avant la limite de fin de MAD, l'OPA peut être licencié s'il refuse successivement 3 postes. Ce projet concerne tous les OPA y compris ceux transférés dans les départements qui ne sont pas à l'abri de la « clause de revoyure » prévue par la loi de transfert des parcs qui peut la modifier en nous renvoyant vers cette mise à disposition de droit commun.

L'intersyndicale a donc décidé :

- De lancer un préavis de grève pour le 14 décembre 2010,
- De s'engager dans un processus d'action intersyndicale.

Semaine 48

<u>Du 29 novembre au 3 décembre</u> : assemblées générales, heures mensuelles d'information, tracts dans les sections et les services pour mobiliser les OPA sur :

- La tenue de la table ronde et un décret d'intégration acceptable dans la Fonction Publique Territoriale.
- L'application de la circulaire Lallement donnant des droits aux OPA MADSLD ou mutés dans les services de l'Etat
- Le refus du projet de décret spécifique concernant la position de mise à disposition de droit commun des OPA.
- L'avenir des OPA dans les services de l'Etat

Semaine 49

7 décembre 2010 :

- Le député André CHASSAIGNE pose une question orale au Gouvernement sur l'application de la loi de transfert et la situation inacceptable pour les OPA.
- les 3 organisations syndicales sont reçues par le président de l'ADF.

Tous les OPA se rendent chez le DDT(M) et le Préfet pour exiger :

- Le respect de leurs droits (application de la circulaire Lallement décrets d'application de la loi de transfert des parcs)
- Refuser toute modification statutaire qui va condamner les OPA à court terme.

Semaine 50

14 décembre 2010 :

Grande journée de grève et de mobilisation dans les Parcs et les services.

Un préavis de grève et un communiqué intersyndical seront transmis en fin de semaine. Un document type et un appel à la grève intersyndical sera transmis aux sections dans la semaine 49.